

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

**Arrêté du 14 mai 2024 fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts au concours externe sur titres et travaux, au concours interne et au troisième concours pour le recrutement d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication**

NOR : IOMA2405997A

Par arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 14 mai 2024, le nombre total de postes offerts aux concours externe sur titre et travaux, au concours interne et au troisième concours pour le recrutement d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication, au titre de l'année 2024, est fixé à 97 (quatre-vingt-dix-sept) répartis de la manière suivante :

Concours externe : 69 (soixante-neuf) postes ;

Concours interne : 24 (vingt-quatre) postes ;

Troisième concours : 4 (quatre) postes.

Les postes sont à pourvoir au sein du ministère de la justice, du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, du ministère de la culture, des services du Premier ministre et du ministère de l'intérieur et des outre-mer.

En outre, 2 (deux) postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique pour le ministère de l'intérieur et des outre-mer.